

À qui de droit,

Je suis en désaccord totalement avec le règlement qui oblige les courtiers à divulguer le pourcentage de volume des 3 assureurs qui représente avant de faire une soumission.

Je ne vois pas en quoi le client, qui veut obtenir un prix pour son assurance, va trouver cette information utile pour décider du choix du courtier. La divulgation actuelle qui mentionne que nous faisons principalement affaire avec un assureur et avons des liens financiers avec lui est suffisante à mon avis.

Cela va engendrer encore plus de temps lors de la soumission, il faudra refaire encore nos lettres au renouvellement et l'assureur direct va encore avoir un avantage concurrentiel à court terme.

Tim Massé

Courtier en assurance de dommages

Les Assurances Réjean Trudel inc.